

# Somalie. Protégez les journalistes des agressions

## Déclaration d'Amnesty International adressée au Conseil des droits de l'Homme

AMNESTY INTERNATIONAL  
AILRC-FR  
12 juin 2012

Depuis décembre 2011, sept journalistes ont été tués en Somalie. Amnesty International est très inquiète et craint que ces meurtres marquent la reprise des homicides ciblés de journalistes et de membres de la société civile, après un pic en 2007-2008.

Depuis janvier 2007, au moins 29 journalistes ont été tués dans ce pays. À ce jour, personne n'a été amené à rendre des comptes pour avoir causé la mort d'un individu travaillant dans les médias ou d'un acteur de la société civile en Somalie.

Parmi cinq des journalistes ayant trouvé la mort depuis décembre 2011, quatre ont été tués à Mogadiscio et un à Beletweyne, soit des zones contrôlées par le gouvernement fédéral de transition.

À Mogadiscio, Abdisalan Sheikh Hassan a été tué en décembre dernier d'une balle dans la tête par un homme vêtu d'un uniforme militaire du gouvernement. En janvier 2012, Hassan Osman Abdi, directeur du réseau de médias Shabelle et connu sous le nom de « Hassan Fantastic », a été abattu devant son domicile. Abukar Hasan Mohamud Kadaf a été tué par des inconnus en février, tandis qu'Ahmed Adow Anshur a été abattu par des hommes armés le 24 mai.

Mahad Salad Aden, un correspondant du réseau Shabelle, a été tué en avril dernier à Beletweyne.

Deux journalistes ont trouvé la mort depuis le début de l'année à Galkayo, qui est contrôlée par les autorités du Puntland. Ali Ahmed Abdi, journaliste travaillant pour Radio Galkayo, a été abattu en mars. Le 2 mai, veille de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Farhan Jemiis Abdulle a été tué par des inconnus armés.

Si les autorités somaliennes ont annoncé qu'elles enquêteraient sur ces sept affaires, aucune investigation fiable n'a eu lieu et aucune procédure pénale n'a été engagée. Le gouvernement fédéral de transition a déclaré que le responsable de la mort de Mahad Salad Aden, à Beletweyne, avait été exécuté. Ce gouvernement aurait brièvement détenu des suspects pour le meurtre d'Abdisalan Sheikh Hassan et de Hassan Osman Abdi. À la connaissance d'Amnesty International, aucune mesure n'a été prise pour enquêter sur les autres affaires malgré les promesses faites.

En Somalie, les responsables d'agressions visant des journalistes jouissent d'une réelle impunité. La commission des violations des droits humains ne les en dissuade pas, et certains y sont même encouragés. D'autres individus que des journalistes auraient également fait l'objet d'homicide ciblés illégaux. Personne n'a été amené à rendre des comptes pour ces meurtres.

La communauté internationale doit faire pression sur les autorités somaliennes pour qu'elles diligentent sans délai des enquêtes minutieuses et impartiales sur les homicides de journalistes et d'autres atteintes aux droits humains. Elle doit insister pour que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice au cours de procès équitables respectant pleinement les normes internationales et excluant tout recours à la peine de mort.

Lors de l'Examen périodique universel de la Somalie, effectué en mai 2011, plusieurs États ont recommandé que les autorités somaliennes agissent dans ce sens. Ils ont également préconisé certaines mesures visant à respecter et protéger la liberté d'expression, en particulier la liberté de la presse. Le gouvernement fédéral de

transition a accepté toutes ces recommandations en octobre 2011. Lors du sommet sur la Somalie, qui s'est tenu le 23 février dernier à Londres, et de la conférence d'Istanbul II, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin, la communauté internationale a condamné les violences à l'encontre de civils, y compris les journalistes, « souligné que [ces derniers] doivent pouvoir exercer leurs activités librement et sans crainte », et appelé les autorités somaliennes à mettre un terme à la culture de l'impunité.

Cependant, aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre ces recommandations. Loin de s'améliorer, la situation des journalistes s'est gravement dégradée depuis. Les États doivent faire davantage pour aider la Somalie à respecter ses engagements, notamment en fournissant une aide conséquente dans les domaines technique et financier afin d'établir un état de droit et refondre le système judiciaire. Une attention particulière doit être accordée dans le but d'instaurer des forces de police compétentes et responsables.

La communauté internationale doit appeler à une surveillance plus étroite des droits humains, ainsi qu'à l'adoption de mesures efficaces pour enquêter et rassembler des informations sur les atteintes à ces droits de manière adéquate. Des ressources supplémentaires conséquentes doivent être fournies à l'Unité des droits de l'Homme du Bureau politique des Nations unies pour la Somalie, afin qu'elle puisse mieux surveiller les droits humains, recueillir des renseignements dans ce domaine et rendre compte de la situation dans ce pays. En mai 2012, le gouvernement fédéral de transition, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie ont signé un accord de coopération technique, ce qui est encourageant.

La Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples a exprimé ses vives inquiétudes quant à la situation des journalistes en Somalie. Lors de sa 51<sup>e</sup> session ordinaire qui s'est tenue du 18 avril au 2 mai 2012 en Gambie, elle a adopté une résolution condamnant les homicides de journalistes en Somalie et exhortant le gouvernement fédéral de transition et d'autres autorités somaliennes à enquêter sur les violences commises à l'égard de ces personnes. Amnesty International engage le Conseil des droits de l'Homme et ses États membres et observateurs à suivre l'exemple de la Commission africaine en se concentrant sur la situation dramatique des journalistes et d'autres civils en Somalie.

Amnesty International appelle le Conseil des droits de l'Homme et ses États membres et observateurs à :

- faire pression sur les autorités somaliennes pour qu'elles enquêtent sur les homicides de journalistes et traduisent les responsables présumés en justice au cours de procès équitables respectant les normes internationales et excluant le recours à la peine de mort ;
- engager les autorités somaliennes à instaurer un environnement permettant aux journalistes de mener leur travail légitime en toute sécurité ;
- fournir une aide technique et financière aux autorités somaliennes afin qu'elles établissent un état de droit et refondent le système judiciaire pour s'attaquer à la culture de l'impunité, et qu'elles puissent respecter leurs engagements pris lors de l'Examen périodique universel ;
- fournir rapidement des ressources supplémentaires à l'Unité des droits de l'Homme des Nations unies travaillant sur la Somalie afin qu'elle puisse mieux surveiller les droits humains, recueillir des renseignements dans ce domaine et rendre compte de la situation dans ce pays ;
- mettre en application les conclusions des conférences de Londres et d'Istanbul en prenant des mesures concrètes pour soutenir les journalistes et les militants de la société civile en Somalie, en consultant les individus et groupes concernés ;
- soutenir la création d'une commission d'enquête internationale, ou d'un mécanisme similaire, dans le but de lancer des investigations sur les atteintes aux droits humains, les crimes de guerre et les violations du droit humanitaire international en Somalie, y compris les agressions et homicides dont sont victimes des journalistes.